Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la question 175 posée par un membre de l'Assemblée sur l'amélioration des forces de défense nationales (Londres, 5 juillet 1977)

Légende: Le 5 juillet 1977, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet le projet de réponse à la question 146 posée au Conseil de l'UEO par Sir Frederic Bennett, membre de l'Assemblée. Le parlementaire voudrait connaître les mesures qui ont été prises par les pays membres de l'UEO pour améliorer leurs forces de défenses nationales conformément aux décisions prises par les membres de l'Alliance atlantique en décembre 1969. Le projet de réponse, qui détaille les différents programmes qui ont été lancés afin de permettre l'adaptation des forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) aux exigences nouvelles, comprend plusieurs amendements français. La délégation française souhaite en effet mettre l'accent sur le fait que cette question ne concerne pas tous les pays membres de l'OTAN, mais seulement les membres de l'organisation militaire intégrée (dont la France ne fait plus partie depuis 1966).

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Question écrite No 175 posée au Conseil par un membre de l'Assemblée. Londres: 05.07.1977. WPM (77) 16/1. 4 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). http://www.anlux.lu. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1977, 01/05/1977-30/03/1979. File 202.413.24. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:
http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_question_175_posee_par_un_membre_de_l_assemblee_sur_l_amelioration_des_forces_de_defense_nationales_londres_5_juillet_1977-fr-5a2cdc31-5a1d-4c2e-b0b5-c0f3d57a37bf.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE — WPM (77) 16/1

Original français/anglais — 5 juillet 1977

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Question écrite No 175 posée au Conseil par un membre de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse à la question écrite No 175 posée au Conseil par Sir Frederic Bennett, membre de l'Assemblée.

Ce projet, qui a été établi à la réunion du groupe de travail du 5 juillet sur la base du document WPM (77) 16, comprend des amendements proposés par la délégation française. Il sera examiné lors de la prochaine réunion du groupe, le mercredi 13 juillet à 11 heures.

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

www.cvce.eu

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

WPM (77) 16/1

Texte de la question écrite No 175 posée au Conseil
par Sir Frederic Bennett
(cf. doc. C (77) 72)

Quelles mesures ont été prises par les pays membres de l'U.E.O. depuis le 10 décembre 1976 pour "améliorer leurs forces de défense nationales" conformément aux décisions prises en commun par les membres de l'Alliance atlantique et mentionnées par le Conseil dans sa réponse à la recommandation No 291 ?

Projet de réponse

A la suite des réunions ministérielles du Conseil de l'Atlantique nord et du Comité des plans de défense tenues à Bruxelles en décembre 1976, /l'OTAN et ses pays membres/(1) OU /les pays membres de l'organisation militaire intégrée/(2) ont pris les mesures appropriées en vue de l'application des décisions des ministres. /Les pays membres/(1) OU /ces pays/(2) ont /notamment/(1) OU /ainsi/(2) accru leurs efforts pour atteindre les objectifs de forces convenus /par l'Alliance/(3) et pour améliorer la défense de type classique /de l'Alliance/(3), notamment dans les domaines des moyens anti-blindés, de la défense aérienne et de la lutte anti-sous-marine.

.../...

(1) Version originale
(2) Version proposée par la délégation française
(3) La délégation française propose la suppression de ces mots

www.cvce.eu

/Les Alliés/(1) OU /Ils/(2) ont entrepris /et entreprennent/(3) des programmes importants d'équipement /, de remplacement et de modernisation/(3). Au cours de la session du Comité des plans de défense de l'OTAN tenue à Bruxelles les 17 et 18 mai 1977, les ministres /concernés/(4) ont approuvé la directive ministérielle de 1977 comme texte d'orientation applicable à toutes les activités de planification de la défense, y compris les programmes de soutien, nationaux et internationaux, au sein de l'OTAN. Ainsi que l'indique le communiqué final publié à l'issue de la réunion, /les/(1) OU /ces/(2) ministres, en réponse aux recommandations et décisions adoptées /à la réunion au sommet de/(1) OU /par le Conseil de l'Atlantique nord, le 11 mai à/(2) Londres, en vue d'améliorer les défenses de l'Alliance, sont convenus que l'Alliance devrait, afin de renforcer la planification des forces de l'OTAN et les programmes nationaux, entreprendre un programme de défense à long terme appliquant la directive ministérielle de 1977 et permettant d'adapter les forces de l'OTAN aux exigences nouvelles de la défense dans les années 1980. Dans cette optique, ils ont chargé le Comité des plans de défense en session permanente de préparer un plan d'action qui sera échelonné dans

.../...

(1) Version originale
(2) Version proposée par la délégation française
(3) La délégation française propose la suppression de ces mots
(4) La délégation française propose d'ajouter ce mot

www.cvce.eu

le temps et centré sur un nombre limité de domaines où un effort collectif s'impose d'urgence, et d'étudier les moyens d'améliorer les mécanismes OTAN d'élaboration et d'application des programmes /- plan d'action et études qui seront soumis à leur approbation au printemps de 1978 et transmis ensuite aux chefs d'Etat et de gouvernement quand ils se réuniront à Washington.7(1) OU /- Ce plan d'action et ces études seront soumis à leur approbation au printemps 1978.7(2) Pour compléter cette initiative, /les ministres7(1) OU /ils7(2) sont en outre convenus de lancer un programme plus immédiat de mesures à court terme dans les domaines des moyens anti-blindés, des réserves de guerre en munitions, de l'état de préparation des forces et de leur renforcement.

---

(1) Version originale
(2) Version proposée par la délégation française

www.cvce.eu